



TAXE D'APPRENTISSAGE

SOYEZ ACTEUR

*Participez à la réussite
de vos futurs talents*

SOUTENEZ-NOUS !



Faculté de droit
et des sciences politiques
Pôle Sociétés

Nantes Université

Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques ?

Le versement de votre taxe d'apprentissage permet à la Faculté de continuer à améliorer les conditions de travail de ses étudiants et de ses enseignants, notamment à travers la modernisation de ses salles, l'achat de matériel audiovisuel et de fonds documentaires...

Votre soutien contribue également à développer le lien entre nos étudiants et le monde professionnel avec l'organisation du Forum des métiers, l'intervention de conférenciers...

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

Pour effectuer votre promesse de versement, rendez-vous avant le **31 mai 2022** sur la plateforme :

<https://univ-nantes.agires.com/>

Vous sélectionnez notre composante :

Droit et Sciences Politiques 0441511D

Vous pouvez effectuer votre règlement par chèque ou en ligne, par virement ou carte bancaire.

Après encaissement par notre agence comptable, vous pourrez télécharger votre reçu libératoire sur la plateforme.

Faculté de Droit et des Sciences Politiques
Chemin de la Censive du Tertre - BP 81307
44313 Nantes cedex 3
www.droit.univ-nantes.fr

Emmanuelle Beaufiles
02 40 14 16 92
relations.entreprises.droit@univ-nantes.fr

